

Données sociales en Auvergne-Rhône-Alpes

Focus de la PFOSS n°31

Mars 2019



PLATE-FORME DE L'OBSERVATION
SANITAIRE ET SOCIALE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Situation démographique

La région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 7 877 700 habitants au 1^{er} janvier 2015, est la 2^{ème} région la plus peuplée de France. Entre 2010 et 2015, la population de la région a augmenté de 59 900 personnes en moyenne chaque année. Son dynamisme repose autant sur le solde naturel que sur le solde migratoire (Source : Insee Flash auvergne-Rhône-Alpes n°31).

L'Allier et le Cantal voient leur population baisser entre 2010 et 2015, en raison d'un déficit des naissances sur les décès, en lien avec le vieillissement de la population. Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme connaissent une croissance démographique modérée, portée essentiellement par le dynamisme de Clermont-Ferrand, du Puy-en-Velay et de Saint-Étienne, l'étalement urbain de cette dernière profitant à l'est de la Haute-Loire. Au contraire, l'essor démographique est particulièrement marqué dans la Métropole de Lyon, en Haute-Savoie et dans l'Ain. L'attractivité de la métropole de Genève et le dynamisme des grandes aires urbaines, notamment Annecy, expliquent la croissance démographique soutenue en Haute-Savoie. L'Ain bénéficie également d'une attractivité résidentielle marquée de ses grandes aires urbaines liée à l'influence de Genève au nord-est et de Lyon à l'ouest. (Sources : Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n°42 à 53).

	Population légale 2015	Variation annuelle moyenne de la population 2010-2015
Ain	631 877	1,13 %
Allier	341 613	-0,08 %
Ardèche	324 209	0,57 %
Cantal	146 219	-0,26 %
Drôme	504 637	0,81 %
Isère	1 251 060	0,73 %
Loire	759 411	0,28 %
Haute-Loire	227 034	0,27 %
Puy-de-Dôme	647 501	0,48 %
Rhône	1 821 995	1,10 %
Savoie	428 204	0,63 %
Haute-Savoie	793 938	1,47 %
Métropole de Lyon	1 370 678	1,12 %
Nouveau Rhône	451 317	1,02 %
Auvergne-Rhône-Alpes	7 877 698	0,78 %

Source : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015 / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Revenus disponibles

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	France métrop.
Revenu médian 2015 (€)	22 020	19 313	19 613	19 260	19 843	21 673	19 729	19 604	20 813	21 746	21 802	25 001	21 328	22 717	21 231	20 566
1 ^{er} quartile des revenus 2015 (€)	16 450	14 503	14 767	14 700	14 611	16 130	14 776	15 140	15 548	15 474	16 521	17 950	14 856	ND	15 649	14 977
Taux de pauvreté 2015 (%)	10,9	15,5	14,8	14,3	15,5	11,6	14,9	12,6	12,8	14,0	10,4	9,2	15,7	8,9	12,8	14,9

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal 2015 / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

En 2015, la moitié de la population régionale dispose d'un revenu supérieur à 21 231 euros, niveau plus élevé que celui observé en France métropolitaine. Le taux de pauvreté est, lui aussi, plus favorable en Auvergne-Rhône-Alpes qu'à l'échelle nationale : 12,8 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté en 2015 dans la région contre 14,9 % en France métropolitaine. Toutefois, les disparités territoriales sont marquées dans la région. Les niveaux de vie sont globalement moins élevés

et la pauvreté monétaire plus forte au sud de la région et à l'ouest de l'axe rhodanien que dans les territoires du nord et de l'est, particulièrement favorisés. La pauvreté urbaine touche en priorité les jeunes et les familles monoparentales ou nombreuses. C'est en milieu rural que la pauvreté monétaire est la plus marquée, touchant davantage les personnes seules et âgées. (Source : Insee Dossier Auvergne-Rhône-Alpes n°3).

Demandeurs d'emploi et allocation de solidarité spécifique (ASS)

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires ASS	2 309	3 019	2 608	780	3 716	5 429	5 351	1 541	4 040	9 257	1 549	2 849	7 735	1 522	42 448
Taux pour 100 DEFM	5,3	10,5	8,7	9,2	7,5	5,6	8,4	9,2	7,7	6,1	5,1	5,0	6,3	5,4	6,7
Évolution alloc. ASS 2015-2016	-2,9 %	-2,2 %	-0,4 %	-4,1 %	-4,0 %	-5,8 %	-3,3 %	-4,1 %	-4,6 %	-5,2 %	-6,0 %	-5,5 %	-4,6 %	-7,8 %	-4,4 %

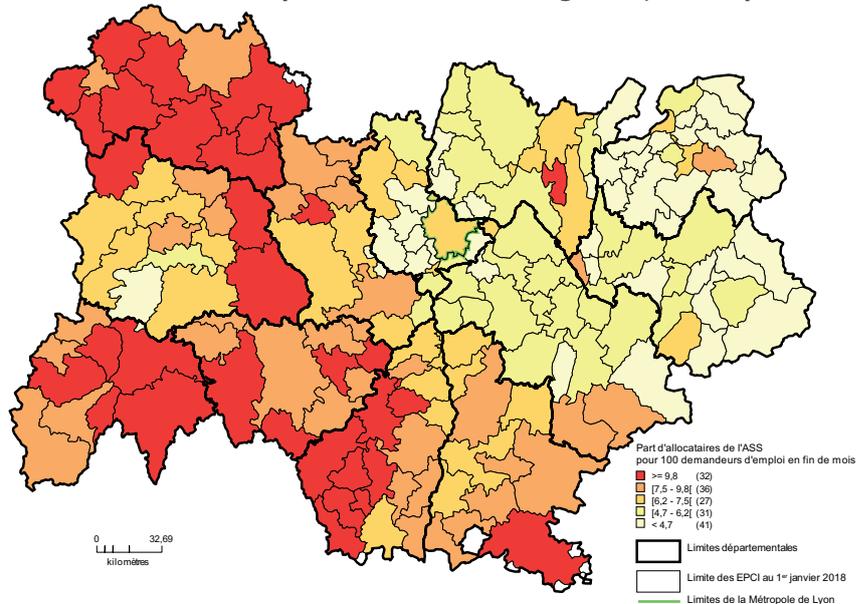
Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2016) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Partenaires de la PFOSS : services de l'État (DDCS, Direccte, DRDJSCS, Dreal, Insee, Rectorats), établissements publics (ARS, Pôle emploi), collectivités territoriales (conseils départementaux, EPCI...), organismes de protection sociale (Caf, Carsat, DRSM, MSA), associations (Agence alpine des territoires, Creai, Fas, Labo Cités, Mrie, Odenore, ORS, Udaf, Uriopss...), agences d'urbanisme, CCAS, centres de ressources (CRDI, CR en appui aux Caf).

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est un minimum social destiné à des demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage et optant pour la perception de l'ASS (le versement de l'allocation d'assurance chômage s'arrêtant alors). Pour en bénéficier, il faut être à la recherche effective d'un emploi, justifier de cinq ans d'activité salariée dans les dix années précédant la fin du contrat de travail et ne pas dépasser le plafond des ressources. Il n'y a pas de condition d'âge minimum. En revanche, l'ASS ne peut être versée aux personnes qui ont atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite et ont cotisé suffisamment de trimestres pour percevoir une retraite à taux plein. Gérée par Pôle emploi, l'ASS est une allocation chômage relevant du régime de solidarité financé par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2018).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2016 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2016) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

En raison des conditions d'accès à l'ASS, la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans ou plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2018). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète soit le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, soit la présence d'une population âgée.

En 2016, le nombre d'allocataires de l'ASS diminue au niveau national pour la première fois depuis 2008 (- 3,9 %). Cette baisse est également observée pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, de manière plus prononcée (- 4,4 %). Elle concerne tous les départements de la région mais de manière inégale. Le Nouveau Rhône, puis la Savoie et l'Isère enregistrent les baisses les plus importantes du nombre d'allocataires de l'ASS. Au contraire, l'Ardèche, l'Allier et l'Ain connaissent une diminution des allocataires de l'ASS plus faible.

Foyers allocataires à bas revenus

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2016, 1 028 585 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 045 euros par mois. Cette situation concerne 16,1 % de la population régionale de moins de 65 ans, niveau inférieur à celui observé pour la France métropolitaine (18,1 %).

La Métropole de Lyon présente le niveau le plus élevé (20,5 %), juste devant l'Allier, la Drôme et la Loire. Au contraire, les familles à bas revenus sont les moins représentées en Haute-Savoie (9,8 %), dans le Nouveau Rhône et l'Ain. Cet indicateur, en excluant les personnes âgées de 65 ans et plus, sous-estime la pauvreté des territoires où les seniors sont sur-représentés.

En 2016, 306 113 allocataires de prestations sociales en Auvergne-Rhône-Alpes ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent des prestations sociales (Caf ou MSA), le reste étant des ressources d'activité. Près d'un quart des allocataires sont donc dépendants des prestations (23,9 %). Dans l'Allier, ce taux est le plus élevé de la région (31,8 %). Les prestations sociales ont des effets compensateurs qui permettent de réduire les inégalités de niveaux de vie, en particulier dans les départements les plus touchés par la pauvreté comme l'Allier, la Drôme, la Loire et le Rhône (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°47).

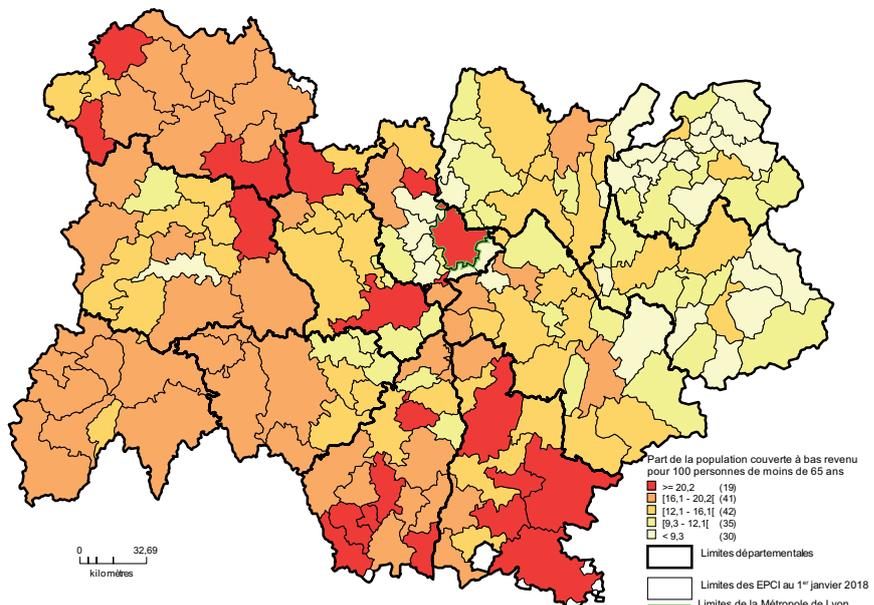
¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les prestations versées par les Caf et la MSA

Elles couvrent trois grands domaines :

- l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne avec les prestations familiales ;
- les aides au logement ;
- la solidarité envers les personnes les plus fragiles avec les minima sociaux.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2016 pour 100 personnes de moins de 65 ans par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2016) et Insee (RP 2015) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Allocataires à bas revenus*	Pour 100 allocataires*	Population couverte par les allocataires à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus (%)**	Allocataires dépendants des prestations sociales***	Pour 100 allocataires*
Ain	26 239	29,0	62 331	11,8	15 742	17,4
Allier	24 696	43,7	51 925	20,4	18 012	31,8
Ardèche	20 821	39,0	45 733	18,3	13 110	24,6
Cantal	8 893	40,0	17 979	16,7	5 039	22,7
Drôme	34 521	39,5	79 316	19,7	22 204	25,4
Isère	68 501	33,2	155 576	15,0	45 125	21,9
Loire	49 446	38,0	114 736	19,2	34 275	26,3
Haute-Loire	12 446	33,8	26 611	15,1	8 041	21,9
Puy-de-Dôme	41 166	38,4	86 089	16,7	28 042	26,2
Rhône	123 330	38,0	279 275	18,3	86 661	26,7
Savoie	19 690	30,5	43 773	12,6	12 343	19,1
Haute-Savoie	29 165	28,9	65 241	9,8	17 519	17,3
Métropole de Lyon	105 077	41,4	236 071	20,5	75 150	29,6
Nouveau Rhône	18 253	25,9	43 204	11,6	11 511	16,3
Auvergne-Rhône-Alpes	458 914	35,9	1 028 585	16,1	306 113	23,9
France métropolitaine	4 262 935	39,7	9 471 591	18,1	2 962 848	27,6

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour 100 personnes de moins de 65 ans

*** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

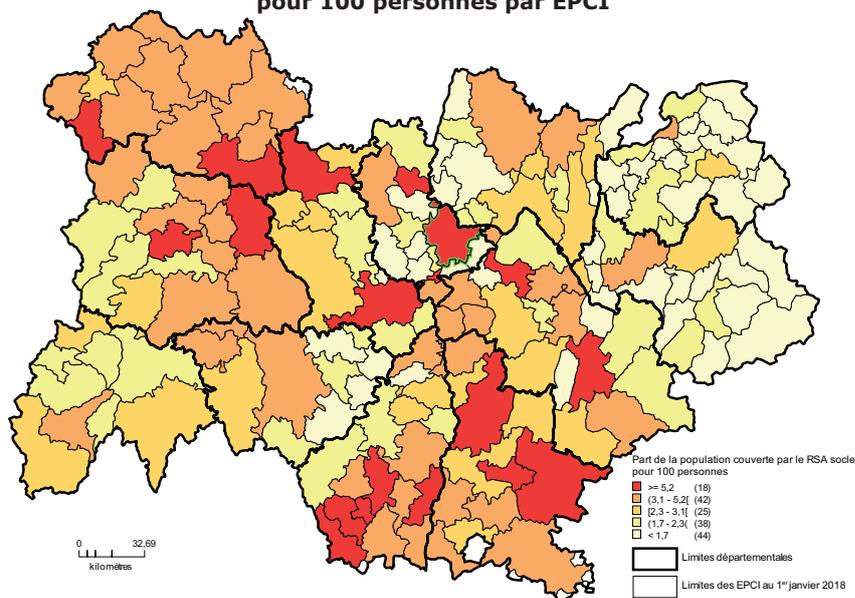
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2016) et Insee (RP 2015) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le RSA se restreint au RSA socle, la prime d'activité ayant remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA socle est un minimum social.

Le RSA majoré prévoit une majoration accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants, ou à une femme enceinte isolée. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente. Si les conditions de ressources et de parent (ou futur parent) isolé sont remplies, la majoration est accordée jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant le plus jeune ou pour douze mois en l'absence d'enfant de moins de 3 ans. La quasi totalité des allocataires du RSA majoré sont des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale et une femme sur deux a plus d'un enfant à charge. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2018).

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2016 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2016) et Insee (RP 2015) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

En Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, 318 847 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 4,1 % de la population régionale. Cette part est inférieure à la valeur nationale (5,2 %). De fortes disparités territoriales existent dans la région au regard de cet indicateur de grande précarité : les territoires urbains concentrent une grande partie des ménages bénéficiaires de ce minimum social.

Parmi les allocataires du RSA, certains bénéficient du RSA majoré destiné aux personnes isolées avec enfants à charge. Confrontés à des difficultés, notamment l'absence ou le coût élevé d'un mode de garde, ces allocataires du RSA majoré sont plus éloignés du marché du travail. En 2016, 53 584 personnes vivent dans un foyer allocataire du RSA majoré en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 0,7 % de la population régionale.

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	France Métrop.
Population couverte par le RSA	14 993	19 277	12 647	4 412	23 708	49 814	36 343	6 078	31 116	94 949	10 436	15 074	83 335	11 614	318 847	3 370 047
Part de la pop. couv. par le RSA (%)	2,4	5,6	3,9	3,0	4,7	4,0	4,8	2,7	4,8	5,2	2,4	1,9	6,1	2,6	4,1	5,2
Pop. couv. par le RSA majoré	2 616	3 442	2 068	589	4 122	8 447	6 242	1 074	4 735	16 100	1 791	2 358	13 857	2 243	53 584	572 035
Part de la pop. couv. par le RSA majoré (%)	0,4	1,0	0,6	0,4	0,8	0,7	0,8	0,5	0,7	0,9	0,4	0,3	1,0	0,5	0,7	0,9

Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2016) et Insee (RP 2015) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Foyers allocataires de la prime d'activité

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires de la prime d'activité	17 810	14 254	13 534	7 025	21 199	42 252	30 205	9 101	27 317	71 896	13 434	18 676	286 703
Population couverte par la prime d'activité	34 982	27 623	26 023	12 958	42 245	82 397	60 740	17 246	51 138	139 140	24 097	34 114	552 703
Part de la pop. couverte par la prime d'activité	5,5	8,1	8,0	8,9	8,4	6,6	8,0	7,6	7,9	7,6	5,6	4,3	7,0

Sources : Cnaf et MSA (31/12/2016) et Insee (RP 2015) / Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : les données portant sur les allocataires relevant des Caf sont établies selon le territoire de gestion des Caf et non selon le lieu de résidence

Au niveau national, la moitié des foyers allocataires de la prime d'activité sont des personnes seules, 22 % sont des familles monoparentales et 17 % sont des couples monoactifs (un seul membre du couple déclare des revenus d'activité) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2018). Les départements ayant la part de population couverte par la prime d'activité la plus élevée sont le Cantal, la Drôme, l'Allier, l'Ardèche et la Loire. Au contraire, les moins concernés par les travailleurs pauvres sont la Haute-Savoie, l'Ain et la Savoie.

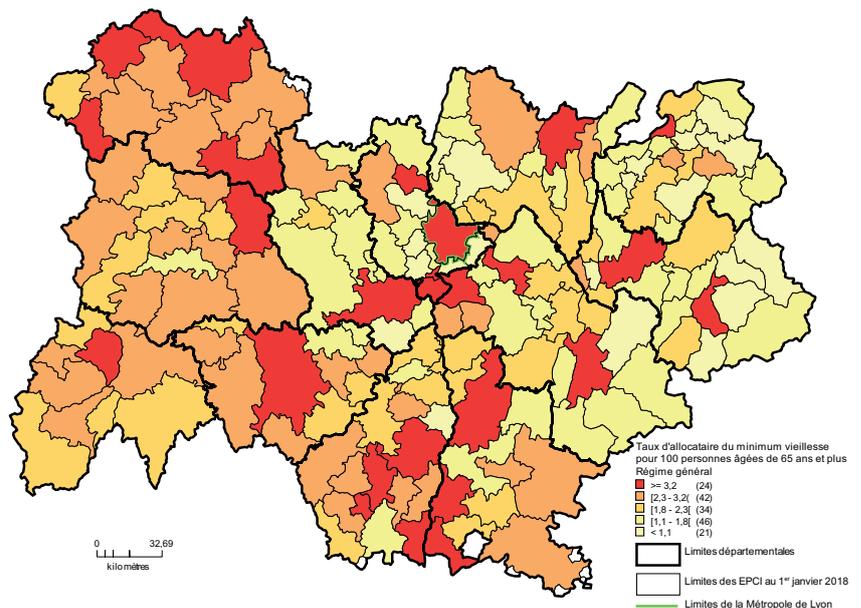
La prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non salariés, dès 18 ans. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, elle a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Toute personne majeure non étudiante, résidant de manière stable et effective en France et percevant des revenus tirés d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité, sous condition de ressources. A ce titre, les ressources de l'ensemble des membres du foyer sont prises en compte, exceptés notamment les revenus du patrimoine exonérés d'impôts, une partie des aides au logement et certaines prestations familiales. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2018).

Personnes âgées bénéficiaires du minimum vieillesse

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), il est dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

En Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, 41 179 personnes âgées de 65 ans ou plus reçoivent le minimum vieillesse, ce qui représente 2,8 % de la population régionale des 65 ans ou plus. Cette population âgée fragilisée financièrement est particulièrement présente dans la Métropole de Lyon, l'Allier et la Drôme. Toutefois, ce résultat doit être nuancé : les données ne comprennent pas les personnes âgées affiliées à la MSA, présentes majoritairement en milieu rural.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2016 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2016), Insee (RP 2015) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires du minimum vieillesse	2 060	2 769	2 013	949	3 192	5 844	4 460	1 340	3 550	10 757	1 796	2 449	9 388	1 369	41 179
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,7	2,5	3,1	2,7	2,8	2,6	2,7	3,6	2,2	2,0	4,3	1,7	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2016), Insee (RP 2015) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
 Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
 Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation et rédaction : Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr

Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org